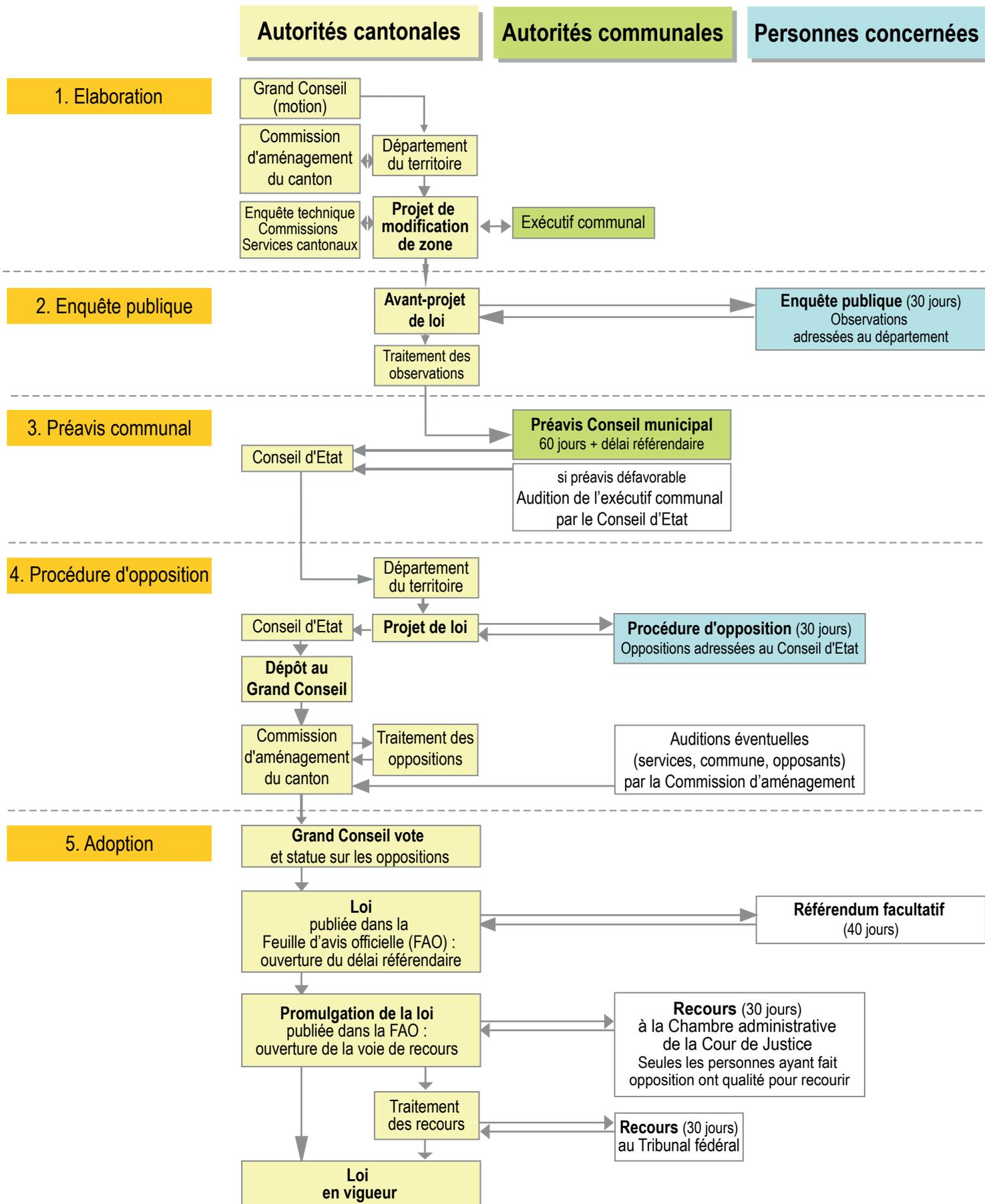


# Procédure de modification de limite de zone à l'initiative du Grand Conseil



N. B. Si des modifications importantes du plan sont apportées en cours de procédure, un retour à une étape antérieure peut être nécessaire

Références légales : <https://www.ge.ch/consulter-plans-amenagement-adoptes/bases-legales-plans>